



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Aides et prêts

Question écrite n° 14139

Texte de la question

M Claude Miqueu attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur l'importance des prêts bonifiés destinés à l'agriculture pour l'installation des jeunes agriculteurs et la modernisation des exploitations. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de développer ces aides financières indispensables à l'agriculture française.

Texte de la réponse

Reponse. - L'enveloppe globale de prêts bonifiés se monte en 1989 à 13 800 millions de francs. Au sein de cet ensemble, les prêts d'équipement surbonifiés représentent 13 100 millions de francs, soit une progression de près de 8 p 100 par rapport au montant de l'année précédente. C'est ainsi que les prêts à l'installation des jeunes agriculteurs passent de 4 600 millions de francs à 5 000 millions de francs, et les prêts spéciaux de modernisation de 5 000 millions de francs à 5 100 millions de francs. Ces deux catégories de prêts, qui bénéficient des taux bonifiés les plus bas, représentent plus de 70 p 100 de l'enveloppe globale, marquant ainsi la priorité que le ministre de l'agriculture et de la forêt entend donner à l'installation et à la modernisation des exploitations agricoles.

Données clés

Auteur : [M. Miqueu Claude](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14139

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 1989, page 2611